

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOISSéance du 1^{er} juillet 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	29

Objet de la délibération
FINANCES : Convention de mise à disposition partielle du directeur de l'Aduga
Référence
6_20250701_1.4.3

Date de la convocation
24/06/2025

Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr
02/07/2025

L'année deux mille vingt-cinq, le 1^{er} juillet à 11 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'Amiens et en visioconférence, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Brigitte FOURÉ, Paul-Eric DECLE, Pascal RIFFLART, Hubert DE JENLIS, Margaux DELÉTRÉ, Franck DARRAGON, Alain GEST, Florence RODINGER, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Pascal OURDOUILLÉ, Bernard BOCQUILLON, Hubert CAPELLE, Bénédicte THIEBAUT, Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Annick LEMAIRE, Jean-Jacques STOTER, Isabelle DE WAZIERS, Pascal BOHIN, Jean-Michel MAGNIER, Francis PETIT, Bernard THUILLIER, Didier DINOARD, Brigitte LEROY, Stéphane CHEVIN.

Excusés ayant donné procuration :

Pierre SAVREUX a donné pouvoir à Paul-Eric DECLE
Annie VERRIER a donné pouvoir à Margaux DELÉTRÉ
Alain MOLLIENS a donné pouvoir à Pascal RIFFLART
Alain BABAUT a donné pouvoir à Stéphane CHEVIN

Excusés, absents : Benoît MERCUZOT, Marc FOUCAULT, Anne PINON, Michel DESPERELLE, Georges DUFOUR, Maryse VANDEPITTE, Alain DOVERGNE, Alain SURHOMME, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Joël SUIN, Jean-Philippe DELFOSSE, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Alain DESFOSSÉS, Xavier LENGLET, Albert NOBLESSE, François DURIEUX, Christelle HIVER.

A été nommé secrétaire de séance : Hubert CAPELLE

Dans le cadre de la conduite de ses missions en matière de stratégie territoriale et d'aménagement, le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois ne dispose pas, à ce jour, des compétences internes suffisantes pour mener à bien plusieurs travaux majeurs, notamment la finalisation de la révision du SCoT du Grand Amiénois et la mise en œuvre de ses suites.

Aussi, afin de bénéficier de l'expertise technique nécessaire, il est proposé de conclure une convention de mise à disposition partielle du Directeur Général de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA).

Cette mise à disposition portera sur 20 % de son temps de travail hebdomadaire (soit environ une journée par semaine), pour une durée de 1 an renouvelable deux fois maximum, dans les conditions définies par la convention jointe en annexe.

La convention prévoit notamment :

- Les missions qui seront confiées au Directeur de l'Aduga dans le cadre de cette mise à disposition, sous l'autorité de la Directrice du Pôle Métropolitain ;
- Les modalités d'organisation du temps de travail et des lieux d'exercice ;
- Les conditions financières, notamment le remboursement par le Pôle Métropolitain des rémunérations et charges afférentes, au prorata de la quotité de travail ;
- Les modalités de suivi, d'évaluation et de fin de la mise à disposition.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- Décide d'autoriser Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Grand Amiénois à signer la convention de mise à disposition partielle du Directeur Général de l'ADUGA, telle que présentée en annexe à la présente délibération, ainsi que tout document y afférent.
- De prévoir au budget du Pôle métropolitain les crédits nécessaires au remboursement des rémunérations, charges et frais afférents à cette mise à disposition, conformément aux modalités prévues dans la convention.
- De charger Monsieur le Président d'exécuter la présente délibération et d'assurer son suivi administratif et financier.

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2025
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Le Président,
P. RIFFLART

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	6_20250701_143
Objet :	Finances : Convention de mise à disposition partielle du directeur de l'Aduga
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-07-01 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4.3 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20250701-6_20250701_143-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20250701-6_20250701_143-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib6_Convention mise __ disposition partielle directeur Aduga.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20250701-6_20250701_143-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1 Mo
Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu) Nom original : Annexe3_Convention MAD_partielle_SMPMGA_ADUGA.pdf Nom métier : 73_CO-080-200082063-20250701-6_20250701_143-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	189.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	1 juillet 2025 à 17h06min49s	Dépôt dans un état d'attente

Posté	1 juillet 2025 à 17h06min52s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur France
En attente de transmission	1 juillet 2025 à 17h06min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2025 à 17h06min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2025 à 17h07min01s	Reçu par le MI le 2025-07-01